



25 septembre 2024
Saint-Adolphe-d'Howard

Objet: Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA et Éco-Corridors Laurentiens sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame, Monsieur,

Par la présente, Coopérative de solidarité santé globale de St-Adolphe-d'Howard apporte son appui à votre projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activités artistiques, récréatives et éducatives.

La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

La Coopérative de solidarité santé globale de St-Adolphe-d'Howard vos efforts pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Ce projet est situé dans un secteur qui bénéficie déjà d'un réseau de sentiers, ce qui le rend idéal pour le récréotourisme, d'où la nécessité de préserver son environnement naturel et sa biodiversité.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Salutations distinguées,

Anne-Marie Gagnon, Directrice générale
Coopérative de solidarité santé globale de St-Adolphe-d'Howard



8 septembre 2024
Saint-Adolphe-d'Howard

Objet: Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA et Éco-Corridors Laurentiens sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame, Monsieur,

Par la présente, APEL Travers apporte son appui à votre projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activités artistiques, récréatives et éducatives.

La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d' Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

APEL Travers soutient vos efforts pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Ce projet est situé dans un secteur qui bénéficie déjà d'un réseau de sentiers, ce qui le rend idéal pour le récréotourisme, d'où la nécessité de préserver son environnement naturel et sa biodiversité.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Salutations distinguées,

Stéphane Jubinville, président
APEL Travers



28 août 2024
Saint-Adolphe-d'Howard

Objet: Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA et Éco-Corridors Laurentiens sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame, Monsieur,

Par la présente, l'Association pour la protection de l'environnement du lac Bois-Franc (APEL Bois-Franc) apporte son appui à votre projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activités artistiques, récréatives et éducatives.

La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

L'APEL Bois-Franc soutient vos efforts pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Ce projet est situé dans un secteur qui bénéficie déjà d'un réseau de sentiers, ce qui le rend idéal pour le récrétourisme, d'où la nécessité de préserver son environnement naturel et sa biodiversité.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récrétourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récrétouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Salutations distinguées,

Diane Brien, Présidente
APEL Bois-Franc

Le 5 septembre 2024
Saint-Adolphe-d'Howard

Objet: Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA et Éco-Corridors Laurentiens sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame, Monsieur,

Par la présente, L'association des propriétaires du lac Cornu apporte son appui à votre projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activités artistiques, récréatives et éducatives.

La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

L'association des propriétaires du lac Cornu soutient vos efforts pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Ce projet est situé dans un secteur qui bénéficie déjà d'un réseau de sentiers, ce qui le rend idéal pour le récréotourisme, d'où la nécessité de préserver son environnement naturel et sa biodiversité.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Salutations distinguées,

Jean-Claude Turcotte, président
L'association des propriétaires du lac Cornu

Le 28 août 2024
Saint-Adolphe-d'Howard

Objet: Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA et Éco-Corridors Laurentiens sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame, Monsieur,

Par la présente, l'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE CHÂTELAINNE apporte son appui à votre projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

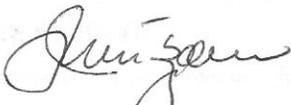
Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activité artistiques, récréatives et éducatives.

La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d' Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE CHÂTELAINNE soutient vos efforts pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Ce projet est situé dans un secteur qui bénéficie déjà d'un réseau de sentiers, ce qui le rend idéal pour le récréotourisme, d'où la nécessité de préserver son environnement naturel et sa biodiversité.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Salutations distinguées,



Jean-Marc Vézeau
Président

Association des propriétaires du Domaine Châtelaine

Le 6 septembre 2024
Saint-Adolphe-d'Howard
Association des propriétaires des lacs Louise, Vert et Eaux-Vives (APLLVEV)

Objet : Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA et Éco-Corridors Laurentiens sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame, Monsieur,

Par la présente, l'APLLVEV apporte son appui à votre projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activités artistiques, récréatives et éducatives.

La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

L'APLLVEV soutient vos efforts pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Ce projet est situé dans un secteur qui bénéficie déjà d'un réseau de sentiers, ce qui le rend idéal pour le récréotourisme, d'où la nécessité de préserver son environnement naturel et sa biodiversité.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Salutations distinguées,

Nicolas Boullé

Nicoas Boullé

Président de l'Association des propriétaires des lacs Louise, Vert et Eaux-Vives



Le 2 septembre 2024
Saint-Adolphe-d'Howard

Objet: Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA et Éco-Corridors Laurentiens sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame, Monsieur,

Par la présente, l'Association des Propriétaires du Domaine des Lacs (APDL) apporte son appui à votre projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activités artistiques, récréatives et éducatives.

La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité, ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire ainsi que la vocation multiple des sentiers s'y trouvant.

L'APDL soutient vos efforts pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Ce projet est situé dans un secteur qui bénéficie déjà d'un réseau de sentiers à vocation multi-usage, ce qui le rend idéal pour le récréotourisme, d'où la nécessité de préserver son environnement naturel et sa biodiversité.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Salutations distinguées,

Maude Arsenault
CA APDL

Montréal, le 18 septembre 2024

Éco-corridors laurentien
517 Rue St-Georges, Saint-Jérôme, QC, J7Z 5B6
Contact : Fanny Deschênes, chargée de projets

Objet: Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame, Monsieur,

Par la présente, Conservation de la nature Canada apporte son appui à votre projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activités artistiques, récréatives et éducatives.

La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

Par conséquent, Conservation de la nature Canada soutient vos efforts pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Ce projet est situé dans un secteur qui bénéficie déjà d'un réseau de sentiers, ce qui le rend idéal pour le récréotourisme, d'où la nécessité de préserver son environnement naturel et sa biodiversité.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Salutations distinguées,



Annie Morrisseau - Directrice – Ouest du Québec

Conservation de la nature Canada

1055 Bd René-Lévesque E Bureau 300, Montreal, Quebec H2L 4S5



2 octobre 2024, Saint-Adolphe-d'Howard

Mme Marie-Lyne Després-Einspenner
Directrice générale, Éco-corridors laurentiens
517 rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (QC) J7Z 5B6
marie.despres@ecocorridorslaurentiens.org

Objet: Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame Després-Einspenner,

Par la présente, Conservation Laurentides apporte son appui à votre projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activités artistiques, récréatives et éducatives.

La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

Par conséquent, Conservation Laurentides soutient vos efforts pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Ce projet est situé dans un secteur qui bénéficie déjà d'un réseau de sentiers, ce qui le rend idéal pour le récréotourisme, d'où la nécessité de préserver son environnement naturel et sa biodiversité.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Salutations distinguées,

Nicolas Therrien
Président, Conservation Laurentides



Saint-Jérôme, 4 octobre 2024

ATSA | Quand l'art passe à l'action
info@atsa.qc.ca | 514-844-9830
Contact : Annie Roy, ATSA

Objet : Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame, Monsieur,

Par la présente, Éco-corridors apporte son appui à votre projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activités artistiques, récréatives et éducatives.

La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

Par conséquent, Éco-corridors laurentiens soutient vos efforts pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Ce projet est situé dans un secteur qui bénéficie déjà d'un réseau de sentiers, ce qui le rend idéal pour le récréotourisme, d'où la nécessité de préserver son environnement naturel et sa biodiversité.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Salutations distinguées,



Éco~corridors
laurentiens

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie-Lyne Després-Einspenner'.

Marie-Lyne Després-Einspenner, Directrice générale
Éco-corridors laurentiens
517 Rue Saint-Georges, Saint-Jérôme, QC J7Z 5B6

Madame Marie-Lyne Després-Einspinner
Directrice générale, Éco-corridors laurentiens
517 rue Saint-Georges,
Saint-Jérôme (QC) J7Z 5B6
Par courriel

Le 19 septembre 2024

Objet : Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame Després-Einspinner,

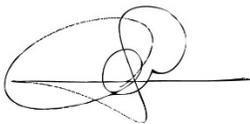
Par la présente, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) apporte son appui au projet Forêt Art Nature. Il s'agit d'une aire protégée de type réserve de biodiversité, ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activités artistiques, récréatives et éducatives. La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Par conséquent, le CRE Laurentides appuie votre projet pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030.

Veuillez agréer, Madame, mes cordiales salutations.



Anne Léger
Directrice générale

Saint-Jérôme, le 3 octobre 2024

Marie-Lyne Després-Einspenner
Directrice générale
Éco-corridors laurentiens
517 rue Saint-Georges,
Saint-Jérôme, Qc, J7Z 5B6

Objet : Avis de conformité du projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard avec le PDE

Madame Després-Einspenner,

Par la présente, l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) confirme que le projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs est conforme à son Plan directeur de l'eau (PDE). Le PDE d'Abrinord est l'outil approuvé et reconnu par le gouvernement du Québec pour la planification et la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans la zone du Nord. Son élaboration se fait de manière concertée, avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

En effet, le Plan directeur de l'eau de la zone de gestion d'Abrinord contient des objectifs de protection des milieux naturels, principalement les milieux humides et hydriques, les rives et les espaces de liberté des cours d'eau. Dans ce contexte, nous estimons que la création d'une aire protégée sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard sera fortement utile à l'atteinte de ces objectifs. En effet, ce projet permettra de protéger plusieurs milieux naturels de forte valeur écologique, tels que des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation, et d'agrandir le territoire protégé autour d'une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

De plus, la mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité, dont les milieux humides et hydriques.

Dans cette optique, Abrinord appuie sans réserve le projet de création d'une aire protégée sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard.

Veillez agréer, madame Després-Einspenner, l'expression de nos sentiments distingués,



Mélanie Lauzon
Directrice générale



11 septembre 2024
Saint-Adolphe-d'Howard

Objet: Lettre d'appui pour le Projet Forêt Art Nature de l'OBNL La Montagnarde ATSA et Éco-Corridors Laurentiens sur le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard

Madame, Monsieur,

Par la présente, Plein Air St-Adolphe d'Howard apporte son appui à votre projet Forêt Art Nature qui sera déposé suite à l'appel de projets à terres protégées en territoire public lancé en juin par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard possède une grande diversité de faune et de flore, y compris des habitats d'espèces menacées et vulnérables. La création d'aires protégées permettrait de protéger leur habitat naturel, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, mais également à la mise en valeur des milieux forestiers de Saint-Adolphe-d'Howard par le biais d'activités artistiques, récréatives et éducatives.

La protection de ce territoire viendrait agrandir l'unique aire protégée existante sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard, une héronnière. Cela permettrait aussi de consolider un noyau de biodiversité et de protéger des corridors écologiques identifiés par Éco-Corridors Laurentiens pour le réseau écologique reliant les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant. Votre projet est une aire protégée de type réserve de biodiversité ce qui favorise le maintien de la biodiversité tout en conservant l'accès au territoire.

Plein Air St-Adolphe d'Howard soutient vos efforts pour protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Ce projet est situé dans un secteur qui bénéficie déjà d'un réseau de sentiers, ce qui le rend idéal pour le récréotourisme, d'où la nécessité de préserver son environnement naturel et sa biodiversité.

La mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale, ainsi que de leur potentiel pour le récréotourisme et les loisirs. Des activités d'exploitation industrielle pourraient compromettre ce potentiel récréotouristique. En spécifiant les différents usages compatibles dans ce

secteur et en planifiant le territoire de manière durable, il sera possible d'établir un équilibre entre les usages du territoire tout en protégeant les habitats à haute valeur écologique et leur biodiversité.

Salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical line that loops back to the 'A'.

Alexandre Sarrazin
Plein Air St-Adolphe d'Howard